# I.N.A.M.I. Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

#### Soins de Santé

Circulaire OA n° 2020/316 du 22 décembre 2020 3910/1813

En vigueur à partir du 1 janvier 2021

Tarifs; médecins - consultations et visites; 01-01-2021.

Conformément à la décision de la Commission Nationale Médico-Mutualiste, prise lors de sa réunion du 16 décembre 2020 :

- les honoraires de la prestation 598205 sont augmentés de 1,86 euro ;
- les honoraires de la prestation 598706 sont augmentés de 1,84 euro.

Conformément à l'Accord National Médico-Mutualiste 2021 du 16 décembre 2020, les tarifs des prestations des consultations et visites, surveillance et frais de déplacement sont indexés à partir du **1er janvier 2021** comme suit :

- Le dossier médical global est indexé de 1,25%;
- Les autres prestations relatives aux consultations, visites, avis, psychothérapies sont indexées de 1,01%;

Tél.: 02 739 71 11 Fax: 02 739 72 91

WU 1.21.00.00

- Les prestations relatives aux honoraires de surveillance sont indexées de 0,84%;
- Les prestations relatives aux frais de déplacement sont indexées de 1,01%.

- A. Consultations, visites et avis de médecins de médecine générale et de médecins spécialistes, psychothérapies et autres prestations
- B. Surveillance, examen et permanence pour les bénéficiaires admis à l'hôpital, et prestations délivrées dans les locaux d'une fonction reconnue de soins urgents spécialisés
- C. Frais de déplacement

Le Fonctionnaire Dirigeant,

B. Van Damme Directeur général des soins de santé

## Annexes:

raad-V 1-01-01-2021-circ OA toe-V 1-01-01-2021-circ OA reis-V 1-01-01-2021-circ OA

## A. Consultations, visites et avis des médecins généralistes et des médecins spécialistes, psychothérapies et autres prestations

I. Consultations des médecins généralistes et des médecins spécialistes

	Numé	ro de co	de	Libellé	Honoraires	Interv	ention	Interv	ention	Intervention dans le cad
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	d'un trajet de soins - Toi conditions remplies (*
. A. Con	sultati	ion au ca	binet par un	médecin généraliste PAS dans le cadre du DOSSIER MEDICAL GLOBAL	•			•		
101010	N	6	2,746061	Consultation au cabinet par un médecin généraliste sur base de droits acquis	16,48	14,98	10,48			
101032	N	8	2,805034	Consultation au cabinet par un médecin généraliste	22,44	20,94	16,44			22
101054	N	5,53	4,129099	Consultation au cabinet par un médecin porteur du diplôme de licencié en science dentaire (TL)	22,83	21,33	16,83			
101076	N	8	3,245066	Consultation au cabinet par un médecin généraliste accrédité	27,06	25,56	21,06			27
B. Con	Q sultati	30 ions au d	0,036515	n médecin généraliste DANS le cadre du DOSSIER MEDICAL GLOBAL						
101010	N	6	2,746061	Consultation au cabinet par un médecin généraliste sur base de droits acquis	16,48	15,48	12,48			
101032	N	8	2,805034	Consultation au cabinet par un médecin généraliste	22,44	21,44	18,44			22
101054	N	5,53	4,129099	Consultation au cabinet par un médecin porteur du diplôme de licencié en science dentaire	22,83	21,83	18,83			
101076	N	8	3,245066	Consultation au cabinet par un médecin généraliste accrédité	27,06	26,06	23,06			27
	Q	30	0,036515							
C. 1. Hc	onoraiı	res pour	la gestion d	u DOSSIER MEDICAL GLOBAL <u>sans</u> utilisation des fonctionnalités des services MyCareNet						
102771	N	8,415	3,802782	Supplément pour la gestion du dossier médical global (DMG) par un médecin généraliste, à l'occasion d'une	32,00	32,00	32,00			
				consultation (101032, 101076) ou d'une visite (103132, 103412, 103434) avec l'accord écrit du patient						
102793				Prolongation du dossier médical	32,00	32,00	32,00			
C. 2. Ho	onoraiı	res pour	la gestion d	u DOSSIER MEDICAL GLOBAL <u>avec</u> utilisation des fonctionnalités des services MyCareNet						
103574				Ouverture du dossier médical	32,00	32,00	32,00			
103596				Prolongation du dossier médical	32,00	32,00	32,00			
		•	la gestion d l'âge 45-74 a	u DOSSIER MEDICAL GLOBAL <u>avec</u> utilisation des fonctionnalités des services MyCareNet, pour les bénéficiaires ns  Ouverture du dossier médical	58,67	<b>ut de malac</b> 58,67	<b>le chroniqu</b> 58,67	ie		
101004				Prolongation du dossier médical	58,67	58,67	58,67			
101334				Augmentation des honoraires pour ouverture ou prolongation du dossier médical global durant le premier semestre 2016	26,67	26,67	26,67			
101334 101415	Ų.			u DOSSIER MEDICAL GLOBAL <u>sans</u> utilisation des fonctionnalités des services MyCareNet, pour les bénéficiaires	avec le stat	ut de malac	de chroniqu	ie		
101415 <b>C. 4. H</b> o		•	la gestion d l'âge 45-74 a	<del></del>						
101415 <i>C. 4. Ho</i>		•	•	<del></del>	26,67	26,67	26,67			
101415 C. 4. Ho		•	•	ns	ı	26,67 58,67	26,67 58,67			
101415  C. 4. Ho dai 101356 101371		•	•	Augmentation des honoraires pour ouverture ou prolongation du DMG sans application du régime du tiers payant	26,67	,	,			
101415  C. 4. Ho da  101356  101371  101393	ns la ti	ranche d	'âge 45-74 a	Augmentation des honoraires pour ouverture ou prolongation du DMG sans application du régime du tiers payant  Ouverture ou prolongation du dossier médical global avec application du régime du tiers payant	26,67 58,67 58,67	58,67 58,67	58,67 58,67	s		

	Numér	ro de co	de	Libellé	Honoraires	Interv	ention	Intervention		
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	d'u
D. Suivi	i d'un p	atient o	diabétique de	type 2 selon le protocole de soins établi par le Comité de l'assurance						
102852	N	7	3,111296	Suivi d'un patient diabétique de type 2 selon le protocole de soins établi par le Comité de l'assurance	21,78	21,78	21,78			
109594				Maisons médicales : Suivi d'un patient diabétique de type 2 selon le protocole de soins établi par le Comité de	21,78	21,78	21,78			
F 0	. 1 4 1	•		de l'assurance						
E. Supp	nement	t pour u	ine consuitat	ion ou une visite inhabituelle						
103095	N	7	3,111296	Supplément pour une consultation (101032, 101076) ou une visite (103132, 103412, 103434) inhabituelle du médecin	21,78	21,78	21,78			
				généraliste						
F. 1. Su	ppléme	ent de g	garde							
101091				Supplément de garde porté en compte pour les consultations tenues de 19 h à 21 h dans le cadre d'un service	4,42	4,42	4,42			
				de garde organisé						
F. 2. Su	ppléme	ent de p	permanence						itions (*) spectées	
101113				Supplément de permanence porté en compte pour les consultations effectuées entre 18 h et 21 h, réservé aux	4,32	4,32	4,32	0,00	0,00	
				médecins inscrits auprès d'un service de garde organisé						

<sup>(\*) -</sup> le patient doit avoir un DMG le jour où est porté en compte le supplément de permanence

#### G. Trajet de soins - Médecins généralistes

107015	première année	Trajet de soins conclu avec un bénéficiaire atteint d'une pathologie "diabète sucré de type 2"	93,40	93,40	93,40
107096	premiere annee	Trajet de soins conclu avec un bénéficiaire atteint d'une pathologie "insuffisance rénale chronique"	93,40	93,40	93,40
107052	deuxième, troisième et	Trajet de soins conclu avec un bénéficiaire atteint d'une pathologie "diabète sucré de type 2"	93,40	93,40	93,40
107133	quatrième années	Trajet de soins conclu avec un bénéficiaire atteint d'une pathologie "insuffisance rénale chronique"	93,40	93,40	93,40

En application de l'art. 9 de l'A.R. du 21/01/09 (M.B. 06/02/09), le ticket modérateur n'est pas redevable sur les consultations chez le médecin généraliste, visé aux 1° et 2° dudit article 9 pour les patients inscrits dans un trajet de soins.

<sup>-</sup> le patient DMG doit consulter le médecin généraliste qui a accès aux données de son DMG, à savoir :

<sup>\*</sup> le médecin généraliste qui gère le DMG ou qui fait partie du même regroupement en médecine générale, enregistré par l'INAMI, que le gestionnaire du DMG

<sup>\*</sup> un autre médecin généraliste qui indique au moyen de la lettre G et du n° d'identification INAMI du médecin qui gère le DMG qu'il a eu accès aux données du DMG

	Numér	o de co	de	Libellé	Honoraires	Interv	ention	Intervention ( MB 15)		Intervention dans le cadre
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	d'un trajet de soins - Toutes conditions remplies (**)
Consul	tation a	au cabi	net par un m	édecin spécialiste				1		
102012	N	8	2,760318	Consultation par un médecin spécialiste	22,08	19,08	10,08	21,08	15,08	
102535	N	8	3,245066	Consultation par un médecin spécialiste accrédité	27,06	24,06	15,06	26,06	20,06	
	Q	30	0,036515						·	
102233	N	50	2,367697	Evaluation gériatrique pluridisciplinaire par le médecin spécialiste en gériatrie, avec rapport au médecin généraliste	118,38	115,38	106,38			
				prescripteur						
102034	N	16	2,470686	Consultation par un médecin spécialiste en médecine interne	39,53	36,53	27,53	38,53	32,53	39,50
102550	Ν	16	2,918265	Consultation par un médecin spécialiste en médecine interne accrédité	47,88	44,88	35,88	46,88	40,88	47,8
	Q	30	0,039743							
102955	N	40	2,398761	Première consultation au cabinet par un médecin spécialiste en médecine interne, avec examen sur la base des	95,95	92,95	83,95			
				éléments existants dans le dossier médical d'un patient présentant une pathologie complexe sans diagnostic						
				précis et pour lequel le traitement n'a pas donné de résultats suffisants						
102970	N	40	2,467362	Première consultation au cabinet par un médecin spécialiste en médecine interne accrédité, avec examen sur	102,59	99,59	90,59			
	Q	30	0,129951	la base des éléments existants dans le dossier médical d'un patient présentant une pathologie complexe sans						
				diagnostic précis et pour lequel le traitement n'a pas donné de résultats suffisants						
102174	N	21	2,675866	Consultation par un médecin spécialiste en neurologie ou en pédiatrie et porteur du titre professionnel	56,19	53,19	44,19	55,19	49,19	
				particulier en neurologie pédiatrique						
102675	N	21	2,883279	Consultation par un médecin accrédité spécialiste en neurologie ou en pédiatrie et porteur du titre	61,74	58,74	49,74	60,74	54,74	
	Q	30	0,039743	professionnel particulier en neurologie pédiatrique						
02196	N	20	2,312018	Consultation par un médecin spécialiste en psychiatrie	46,24	43,24	34,24	45,24	39,24	
02690	N	20	2,491002	Consultation par un médecin spécialiste en psychiatrie accrédité	50,94	47,94	38,94	49,94	43,94	
	Q	30	0,037191							
02211	N	20	2,312018	Consultation par un médecin spécialiste en neuropsychiatrie	46,24	43,24	34,24	45,24	39,24	
02712	N	20	2,491002	Consultation par un médecin spécialiste en neuropsychiatrie accrédité	50,94	47,94	38,94	49,94	43,94	
	Q	30	0,037191							
03456	N	25	2,697987	Consultation par un médecin spécialiste en neurologie ou un médecin spécialiste en pédiatrie, porteur du titre	67,45	64,45	55,45			
				professionnel particulier en neurologie pédiatrique						
				La consultation est réalisée pour un patient de moins de 16 ans.						
03471	N	25	2,906855	Consultation par un médecin spécialiste en neurologie accrédité ou médecin accrédité spécialiste en pédiatrie,	73,86	70,86	61,86			
	Q	30	0,039743	porteur du titre professionnel particulier en neurologie pédiatrique et accrédité						
				La consultation est réalisée pour un patient de moins de 16 ans.						
02933	N	30	2,266684	Bilan diagnostic spécialisé de la démence par un médecin spécialiste en neurologie, en psychiatrie	68,00	65,00	56,00			
				ou en gériatrie, avec un rapport écrit						
02992	N	30	2,442159	Bilan diagnostic spécialisé de la démence par un médecin spécialiste en neurologie, en psychiatrie	74,35	71,35	62,35			
	Q	30	0,036462	ou en gériatrie, accrédité, avec un rapport écrit						
02071	N	13	2,929290	Consultation par un médecin spécialiste en pédiatrie	38,08	35,08	26,08	37,08	31,08	
02572	N	13	3,187254	Consultation par un médecin spécialiste en pédiatrie accrédité	42,52	39,52	30,52	41,52	35,52	
20000	Q	30	0,036462		00.70	00.70	04.70	00.70	00.70	
02093	N	16	2,107563	Consultation par un médecin spécialiste en cardiologie	33,72	30,72	21,72	32,72	26,72	
02594	N	16	2,466090	Consultation par un médecin spécialiste en cardiologie accrédité	40,55	37,55	28,55	39,55	33,55	
00115	Q	30	0,036462		00.70	00.70	04.70	00.70	00.70	
02115	N	16	2,107563	Consultation par un médecin spécialiste en gastro-entérologie	33,72	30,72	21,72	32,72	26,72	
02616	N	16	2,466090	Consultation par un médecin spécialiste en gastro-entérologie accrédité	40,55	37,55	28,55	39,55	33,55	
00400	Q	30	0,036462		05.44	00.44	00.44	04.44	00.44	
02130	N	16	2,212940	Consultation par un médecin spécialiste en pneumologie	35,41	32,41	23,41	34,41	28,41	
02631	N	16	2,589392	Consultation par un médecin spécialiste en pneumologie accrédité	42,52	39,52	30,52	41,52	35,52	
00150	Q	30	0,036462	Consultation pay up médocin apécialiste on rhumatologic remant éault abligataire au médocin traiteat la dur	E 4 70	F1 70	40.70	F0 70	47,79	
02152	N	16	3,424555	Consultation par un médecin spécialiste en rhumatologie, rapport écrit obligatoire au médecin traitant inclus	54,79	51,79	42,79	53,79	47,79	
00650	NI	10	0.705004	Consultation par un médecin spécialiste en rhumatologie accrédité, rapport écrit obligatoire au médecin	00.00	F7 00	40.00	FO 00	F0.00	
02653	N Q	16	3,725821	1 1 1	60,80	57,80	48,80	59,80	53,80	01
	Q	30	0,039743	traitant inclus	ļ					01

	Numé	ro de co	ode	Libellé	Honoraires	Interv	ention	Intervention MB 15		Intervention dans le cadre
						Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	d'un trajet de soins - Toutes conditions remplies (**)
101275	N	9	2,760983	Consultation par un médecin spécialiste en chirurgie, en oto-rhinolaryngologie ou en médecine physique et en réadaptation, y compris un rapport écrit éventuel au médecin traitant	24,85	21,85	12,85	23,85	17,85	
101290	N	9	3,201477	Consultation par un médecin spécialiste en chirurgie, en oto-rhinolaryngologie ou en médecine physique	29,91	26,91	17,91	28,91	22,91	
	Q	30	0,036515	et en réadaptation, accrédité, y compris un rapport écrit éventuel au médecin traitant						
102734	N	10,1	3,044629	Consultation par un médecin spécialiste en dermato-vénéréologie	30,75	27,75	18,75	29,75	23,75	
102756	N	10,1	3,151133	Consultation par un médecin spécialiste en dermato-vénéréologie accrédité	34,67	31,67	22,67	33,67	27,67	
	Q	30	0,094804							
103250	N Q	30 30	3,151133 0,094804	Consultation par un médecin spécialiste en dermato-vénéréologie accrédité	97,37	94,37	85,37			
102815	N	8	2,760318	Consultation pré-anesthésie par un médecin spécialiste en anesthésie-réanimation	22,08	19,08	10,08			
102830	N Q	8 30	3,176770 0,036462	Consultation pré-anesthésie par un médecin spécialiste en anesthésie-réanimation accrédité	26,50	23,50	14,50			
102255	N	25	2,397524	Consultation par un médecin spécialiste en médecine interne ou en médecine nucléaire et médecine interne, porteur du titre professionnel particulier en endocrino-diabétologie, rapport écrit obligatoire au médecin traitant inclus	59,94	56,94	47,94	58,94	52,94	59,94
102874	N	25	2,466090	Consultation par un médecin spécialiste en médecine interne ou en médecine nucléaire et médecine interne,	62,74	59,74	50,74	61,74	55,74	62,74
	Q	30	0,036462	porteur du titre professionnel particulier en endocrino-diabétologie et accrédité, rapport écrit obligatoire au médecin traitant inclus						
102896	N	16	2,380020	Consultation par un médecin spécialiste en gériatrie	38,08	35,08	26,08	37,08	31,08	38,08
102911	N Q	16 30	2,589392 0,036462	Consultation par un médecin spécialiste en gériatrie accrédité	42,52	39,52	30,52	41,52	35,52	42,52
102270	N	25	2,397524	Consultation par un médecin spécialiste en oncologie médicale, rapport écrit obligatoire au médecin traitant inclus	59,94	56,94	47,94			
102292	N Q	25 30	2,466090 0,036462	Consultation par un médecin spécialiste en oncologie médicale accrédité, rapport écrit obligatoire au médecin traitant inclus	62,74	59,74	50,74			
102314	N	25	2,397524	Consultation par un médecin spécialiste en médecine interne, porteur du titre professionnel particulier en hématologie clinique, rapport écrit obligatoire au médecin traitant inclus	59,94	56,94	47,94			
102336	N Q	25 30	2,466090 0,036462	Consultation par un médecin spécialiste en médecine interne, porteur du titre professionnel particulier en hématologie clinique et accrédité, rapport écrit obligatoire au médecin traitant inclus	62,74	59,74	50,74			
102351	N	25	2,397524	Consultation par un médecin spécialiste en pédiatrie, porteur du titre professionnel particulier en hématologie et oncologie pédiatriques, rapport écrit obligatoire au médecin traitant inclus	59,94	56,94	47,94			
102373	N	25	2,466090	Consultation par un médecin spécialiste en pédiatrie, porteur du titre professionnel particulier en hématologie	62,74	59,74	50,74			
	Q	30	0,036462	et oncologie pédiatriques et accrédité, rapport écrit obligatoire au médecin traitant inclus						
3. Visite p	ar un	médeci	n spécialiste	sur demande écrite d'un médecin traitant						
103014	N	20	1,761652	Visite au domicile du malade par un médecin spécialiste sur demande écrite d'un médecin traitant, avec rapport écrit	35,23	35,23	21,14			
103051	N	20	1,761652	Visite en maison de repos ou en maison de respos et de soins par un médecin spécialiste sur demande écrite d'un médecin traitant, avec rapport écrit	35,23	35,23	21,14			
103073	N	20	1,761652	Visite en résidence communautaire de personnes handicapées par un médecin spécialiste sur demande écrite d'un médecin traitant, avec rapport écrit	35,23	35,23	21,14			
4. Maiorat	tion d'	une con	sultation au	cabinet par un médecin généraliste (101032, 101076)						
102410	D	9,99		si la consultation est effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures	13,33	13,33	13,33			
		17,99		si la consultation est effectuée entre 21 heures et 8 heures	26,67		26,67			

1	Numéro de code		Libellé	Honoraires	Interv	ention	Intervention MB 15	(AR 26/11/06 - /12/06)	Intervention dans le cadre
	Majoration d'une consultat				Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	d'un trajet de soins - Toutes conditions remplies (**)
5. Majorati	ion d'une con	sultation au	cabinet par un médecin généraliste sur base de droits acquis (101010)						
102454	D 8,42	1,380425	si la consultation est effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures	11,62	11,62	11,62			
102476	D 15,98	1,380425	si la consultation est effectuée entre 21 heures et 8 heures	22,06	22,06	22,06			
6. Trajet	de soins - Me	édecins spéc	ialistes						
107030	promièr	re année	Trajet de soins conclu avec un bénéficiaire atteint d'une pathologie "diabète sucré de type 2"	93,40	93,40	93,40			
107111	premier	e annee	Trajet de soins conclu avec un bénéficiaire atteint d'une pathologie "insuffisance rénale chronique"	93,40	93,40	93,40			
107074	deuxième,	troisième et	Trajet de soins conclu avec un bénéficiaire atteint d'une pathologie "diabète sucré de type 2"	93,40	93,40	93,40			
107155	quatrièm	e années	Trajet de soins conclu avec un bénéficiaire atteint d'une pathologie "insuffisance rénale chronique"	93,40	93,40	93,40			

En application de l'art. 9 de l'A.R. du 21/01/09 (M.B. 06/02/09), le ticket modérateur n'est pas redevable sur les consultations chez le médecin spécialiste, visé sous 3° (pour les patients inscrits dans un trajet de soins diabète sucré de type 2) et 4° (pour les patients inscrits dans un trajet de soins insuffisance rénale chronique) dudit article 9

## 1. Visite par un médecin généraliste sur base de droits acquis

- un bénéficiaire à partir du 10 ème anniversaire jusqu'à son 75 ème anniversaire avec DMG

- un bénéficiaire à partir du 75 ème anniversaire sans DMG

- un malade chronique sans DMG

	Numér	ro de coo	de	Libellé	Honoraires	onoraires Intervention		Intervention MB 30	(AR 16/02/09 - /03/09)
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
103110	N	4,2	3,805523	Visite par un médecin généraliste sur base de droits acquis	32,68	29,53	21,25	32,68	32,68
	D	3	2,247878						
	Е	1	9,960471						
103213	Ν	4,2	3,174948	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour deux bénéficiaires par un médecin généraliste sur base	23,12	20,67	15,03	23,12	23,12
	D	3	1,875403	de droits acquis					
	Е	0,5	8,310002						
103235	N	4,2	3,222073	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour plus de deux bénéficiaires par un médecin généraliste	22,02	19,95	14,32	22,02	22,02
	D	3	1,903244	sur base de droits acquis					
	Е	0,33	8,433352						
b) Visi	tes ch	ez :	- un bénéfici	aire à partir du 10 <sup>ème</sup> anniversaire jusqu'à son 75 <sup>ème</sup> anniversaire sans DMG et sans être malade chronique					
103110	N	4,2	3,805523	Visite par un médecin généraliste sur base de droits acquis	32,68	29,53	20,25	32,68	32,68

103110	N	4,2	3,805523	Visite par un médecin généraliste sur base de droits acquis	32,68	29,53	20,25	32,68	32,68
	D	3	2,247878						
	Е	1	9,960471						
103213	N	4,2	3,174948	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour deux bénéficiaires par un médecin généraliste sur base	23,12	20,67	14,03	23,12	23,12
	D	3	1,875403	de droits acquis					
	Е	0,5	8,310002						
103235	N	4,2	3,222073	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour plus de deux bénéficiaires par un médecin généraliste	22,02	19,95	13,32	22,02	22,02
	D	3	1,903244	sur base de droits acquis					
	Е	0,33	8,433352						

## c) Visites dans le cadre du DOSSIER MEDICAL GLOBAL chez :

- un bénéficiaire à partir du 75 ème anniversaire avec DMG
- un malade chronique avec DMG

103110	N	4,2	3,805523	Visite par un médecin généraliste sur base de droits acquis	32,68	30,48	24,68	32,68	32,68
	D	3	2,247878						
	Е	1	9,960471						
103213	N	4,2	3,174948	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour deux bénéficiaires par un médecin généraliste sur base	23,12	21,41	17,46	23,12	23,12
	D	3	1,875403	de droits acquis					
	Е	0,5	8,310002						
103235	N	4,2	3,222073	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour plus de deux bénéficiaires par un médecin généraliste	22,02	20,58	16,63	22,02	22,02
	D	3	1,903244	sur base de droits acquis					
	Е	0,33	8,433352						

	Numé	éro de coo	de	Libellé	Honoraires	Interv	ention	Intervention (	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
d) Vis	ites cl	hez :	- un bénéfic	iaire à partir du 10 <sup>ème</sup> anniversaire jusqu'à son 75 <sup>ème</sup> anniversaire avec DMG					
			- un bénéfic	iaire à partir du 75 <sup>ème</sup> anniversaire avec ou sans DMG					
			- un malade	chronique avec ou sans DMG					
104510	N	4,2	2,741796	Visite effectuée entre 18 heures et 21 heures par un médecin généraliste sur base de droits acquis	37,29	32,29	25,36	37,29	37,29
	D	11,48	1,619546						
	E	1	7,176285						
104532	N	4,2	2,585158	Visite effectuée entre 21 heures et 8 heures par un médecin généraliste sur base de droits acquis	57,27	50,34	38,28	57,27	57,27
	D	25,96	1,527023						
	Е	1	6,766313						
104554	N	4,2	2,708452	Visite effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures par un médecin généraliste	40,05	34,69	27,13	40,05	40,05
	D	13,49	1,599851	sur base de droits acquis					
	Е	1	7,089016						
e) Vis	ites cl	hez :	- un bénéfic	iaire à partir du 10 <sup>ème</sup> anniversaire jusqu'à son 75 <sup>ème</sup> anniversaire sans DMG et sans être malade chronique					
104510	N	4,2	2,741796	Visite effectuée entre 18 heures et 21 heures par un médecin généraliste sur base de droits acquis	37,29	32,29	24,36	37,29	37,29
	D	11,48	1,619546						
	Е	1	7,176285						
104532	N	4,2	2,585158	Visite effectuée entre 21 heures et 8 heures par un médecin généraliste sur base de droits acquis	57,27	50,34	37,28	57,27	57,27
	D	25,96	1,527023						
	Е	1	6,766313						
104554	N	4,2	2,708452	Visite effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures par un médecin généraliste	40,05	34,69	26,13	40,05	40,05
	D	13,49	1,599851	sur base de droits acquis					
	Е	1	7,089016						

	Numé	éro de co	ode	Libellé	Honoraires	Interv	ention	Intervention ( MB 30	
						Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
f) Visit	es ch	nez :	- un enfant a	avant le 10 <sup>ème</sup> anniversaire avec ou sans DMG					
103110	N	4,2	3,805523	Visite par un médecin généraliste sur base de droits acquis	32,68	30,68	24,68	32,68	32,68
	D	3	2,247878						
	Е	1	9,960471						
103213	Ν	4,2	3,174948	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour deux bénéficiaires par un médecin généraliste sur base	23,12	21,12	15,12	23,12	23,12
	D	3	1,875403	de droits acquis					
	Е	0,5	8,310002						
103235	Ν	4,2	3,222073	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour plus de deux bénéficiaires par un médecin généraliste	22,02	20,02	14,32	22,02	22,02
	D	3	1,903244	sur base de droits acquis					
	Е	0,33	8,433352						
104510	Ν	4,2	2,741796	Visite effectuée entre 18 heures et 21 heures par un médecin généraliste sur base de droits acquis	37,29	34,55	26,67	37,29	37,29
	D	11,48	1,619546						
	Е	1	7,176285						
104532	N	4,2	2,585158	Visite effectuée entre 21 heures et 8 heures par un médecin généraliste sur base de droits acquis	57,27	53,34	42,51	57,27	57,27
	D	25,96	1,527023						
	Е	1	6,766313						
104554	N	4,2	2,708452	Visite effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures par un médecin généraliste	40,05	37,16	28,93	40,05	40,05
	D	13,49	1,599851	sur base de droits acquis					
	Е	1	7,089016						
g) Maj	oratio	on d'une	visite à l'occ	asion d'un même déplacement pour plusieurs patients par un médecin généraliste sur base de droits acquis (1032	13, 103235)				
104591	D	8,42	1,380425	si la visite est effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures	11,62	10,73	8,50	11,62	11,62
104613	D	15,98	1,380425	si la visite est effectuée entre 21 heures et 8 heures	22,06	20,13	15,30	22,06	22,06
104635	D	7,42	1,380425	si la visite est effectuée entre 18 heures et 21 heures	10,24	9,50	7,62	10,24	10,24

Numéro de code	Libellé	Honoraires	Interv	ention	Intervention ( MB 30	
			Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel

## 2. Visite par le médecin généraliste

a) Visites chez : - un bénéficiaire à partir du 10 ème anniversaire jusqu'à son 75 ème anniversaire avec DMG

- un bénéficiaire à partir du 75 ème anniversaire sans DMG

- un malade chronique sans DMG

			- un maiauc	Cironique sans Dina					
103132	N	5,6	3,837201	Visite par le médecin généraliste	40,04	36,92	26,03	40,04	40,04
	D	4	2,256623						
	Е	1	9,515529						
103412	N	5,6	3,571830	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour deux bénéficiaires par le médecin généraliste	32,01	29,55	20,81	32,01	32,01
	D	4	1,898453						
	Е	0,5	8,846395						
103434	N	5,6	3,513580	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour plus de deux bénéficiaires par le médecin généraliste	30,02	27,93	19,52	30,02	30,02
	D	4	1,865834						
	Е	0,33	8,738062						
b) Visi	tes cl	nez :	- un bénéfic	iaire à partir du 10 <sup>ème</sup> anniversaire jusqu'à son 75 <sup>ème</sup> anniversaire sans DMG et sans être malade chronique					
103132	N	5,6	3,837201	Visite par le médecin généraliste	40,04	36,92	25,03	40,04	40,04

103132	N	5,6	3,837201	Visite par le médecin généraliste	40,04	36,92	25,03	40,04	40,04
	D	4	2,256623						
	Е	1	9,515529						
103412	N	5,6	3,571830	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour deux bénéficiaires par le médecin généraliste	32,01	29,55	19,81	32,01	32,01
	D	4	1,898453						
	Е	0,5	8,846395						
103434	N	5,6	3,513580	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour plus de deux bénéficiaires par le médecin généraliste	30,02	27,93	18,52	30,02	30,02
	D	4	1,865834						
	Е	0,33	8,738062						

Numéro de code	Libellé	Honoraires	Interv	ention	Intervention ( MB 30/	
			Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel

#### c) Visites dans le cadre du DOSSIER MEDICAL GLOBAL chez :

- un bénéficiaire à partir du 75 ème anniversaire avec DMG
- un malade chronique avec DMG

103132	N	5,6	3,837201	Visite par le médecin généraliste	40,04	37,86	30,24	40,04	40,04
	D	4	2,256623						
	Е	1	9,515529						
103412	N	5,6	3,571830	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour deux bénéficiaires par le médecin généraliste	32,01	30,29	24,17	32,01	32,01
	D	4	1,898453						
	Е	0,5	8,846395						
103434	Ν	5,6	3,513580	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour plus de deux bénéficiaires par le médecin généraliste	30,02	28,56	22,67	30,02	30,02
	D	4	1,865834						
	Е	0,33	8,738062						

#### d) Visites chez :

- un bénéficiaire à partir du 10 ème anniversaire jusqu'à son 75 ème anniversaire avec DMG
- un bénéficiaire à partir du 75 ème anniversaire avec ou sans DMG
- un malade chronique avec ou sans DMG

104215	N	5,6	3,683669	Visite effectuée entre 18 heures et 21 heures par le médecin généraliste	53,23	48,35	35,97	53,23	53,23
	D	11,99	1,957712						
	Е	1	9,133449						
104230	N	5,6	3,522902	Visite effectuée entre 21 heures et 8 heures par le médecin généraliste	92,07	84,79	61,16	92,07	92,07
	D	33,99	1,871371						
	Е	1	8,728966						
104252	N	5,6	3,870065	Visite effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures par le médecin généraliste	60,04	54,86	40,47	60,04	60,04
	D	13,99	2,056496						
	Е	1	9,603168						

## e) Visites chez : - un bénéficiaire à partir du 10 ème anniversaire jusqu'à son 75 ème anniversaire sans DMG et sans être malade chronique

104215	N	5,6	3,683669	Visite effectuée entre 18 heures et 21 heures par le médecin généraliste	53,23	48,35	34,97	53,23	53,23
	D	11,99	1,957712						
	Е	1	9,133449						
104230	N	5,6	3,522902	Visite effectuée entre 21 heures et 8 heures par le médecin généraliste	92,07	84,79	60,16	92,07	92,07
	D	33,99	1,871371						
	Е	1	8,728966						
104252	N	5,6	3,870065	Visite effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures par le médecin généraliste	60,04	54,86	39,47	60,04	60,04
	D	13,99	2,056496						
	Е	1	9,603168						

	Numé	ro de co	de	Libellé	Honoraires	Interv	ention		(AR 16/02/09 - /03/09)
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
f) Visit	es ch	ez:	- un enfant a	ovant le 10 <sup>ème</sup> anniversaire avec ou sans DMG					
103132	N	5,6	3,837201	Visite par le médecin généraliste	40,04	38,04	32,04	40,04	40,04
	D	4	2,256623						
	Е	1	9,515529						
103412	N	5,6	3,571830	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour deux bénéficiaires par le médecin généraliste	32,01	30,01	24,01	32,01	32,01
	D	4	1,898453						
103434	E N	0,5 5,6	8,846395 3,513580	Visite à l'occasion d'un même déplacement pour plus de deux bénéficiaires par le médecin généraliste	30,02	28,02	22,02	30,02	30.02
103434	D	3,6	1,865834	Visite à l'occasion d'un meme deplacement pour plus de deux benendaires par le medecin géneraliste	30,02	20,02	22,02	30,02	30,02
	E	0,33	8,738062						
104215	N	5,6	3,683669	Visite effectuée entre 18 heures et 21 heures par le médecin généraliste	53,23	50,63	41,77	53,23	53,23
	D	11,99	1,957712	g	55,=5	22,22	,	00,00	00,00
	Е	1	9,133449						
104230	N	5,6	3,522902	Visite effectuée entre 21 heures et 8 heures par le médecin généraliste	92,07	88,29	67,08	92,07	92,07
	D	33,99	1,871371						
	Е	1	8,728966						
104252	N	5,6	3,870065	Visite effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures par le médecin généraliste	60,04	57,17	46,45	60,04	60,04
	D	13,99	2,056496						
	Е	1	9,603168						
g) Maj	oratio	n d'une	visite à l'occa	asion d'un même déplacement pour plusieurs patients par un médecin généraliste (103412, 103434)					
104296	D	9,99	2,003532	si la visite est effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures	20,02	19,15	14,43	20,02	20,02
104311	D	29,99	1,735064	si la visite est effectuée entre 21 heures et 8 heures	52,03	50,25	35,04	52,03	52,03
104333	D	7,98	1,654681	si la visite est effectuée entre 18 heures et 21 heures	13,20	12,60	9,74	13,20	13,20
h) Maj	oratio	n d'une	consultation	au cabinet par un médecin spécialiste					
102491	N	3	3,115952	si la consultation est effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures	9,35	8,35	3,35		
102513	N	6.5		si la consultation est effectuée entre 21 heures et 8 heures	20.25	17,75	8,25		

Numéro de code	Libellé	Honoraires	Interv	ention
			Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel

## III. Visites par un médecin spécialiste en pédiatrie

## a) Visites

103736	N	6	0,771009	Visite au domicile du malade par le médecin spécialiste en pédiatrie	4,63	4,63	3,71
103751	С	15	1,133208	Visite au domicile du patient à l'occasion d'un même déplacement pour deux patients, par un médecin	17,00	15,22	11,05
				spécialiste en pédiatrie			
103773	С	13	1,194695	Visite au domicile du patient à l'occasion d'un même déplacement pour plus de deux patients, par un	15,53	14,00	10,10
				médecin spécialiste en pédiatrie			
103795	С	17	1,134116	Visite dans un établissement où séjournent des enfants (séjour de jour, séjour de nuit, séjour de jour et de	19,28	17,40	12,54
				nuit) par un médecin spécialiste en pédiatrie			
103810	С	15	1,133208	Visite dans un établissement où séjournent des enfants (séjour de jour, séjour de nuit, séjour de jour et de	17,00	15,22	11,05
				nuit) à l'occasion d'un même déplacement pour deux patients, par un médecin spécialiste en pédiatrie			
103832	С	13	1,194695	Visite dans un établissement où séjournent des enfants (séjour de jour, séjour de nuit, séjour de jour et de	15,53	14,00	10,10
				nuit) à l'occasion d'un même déplacement pour plus de deux patients, par un médecin spécialiste en pédiatrie			
104812	N	8	3,005121	Visite au domicile du malade entre 18 heures et 21 heures par un médecin spécialiste en pédiatrie	24,04	21,64	15,63
104834	N	15	2,967592	Visite au domicile du malade entre 21 heures et 8 heures par un médecin spécialiste en pédiatrie	44,51	40,06	28,94
104856	N	10	2,696581	Visite au domicile du malade du samedi à 8 heures au lundi à 8 heures, par un médecin spécialiste en pédiatrie	26,97	24,28	17,54
104871	N	10	2,696581	Visite au domicile du patient durant un jour férié, c'est-à-dire depuis la veille de ce jour férié à 21 heures	26,97	24,28	17,54
				jusqu'au lendemain de ce jour à 8 heures, par le médecin spécialiste en pédiatrie			

#### b) Majoration d'une visite par un médecin spécialiste en pédiatrie (103751, 103773, 103795, 103810, 103832)

103854	N	3	3,115952	si la visite est effectuée un samedi, un dimanche ou un jour férié entre 8 heures et 21 heures	9,35	8,42	6,08
103876	Ν	6,5	3,115952	si la visite est effectuée entre 21 heures et 8 heures	20,25	18,23	13,17
103891	N	3	3,115952	si la visite est effectuée entre 18 heures et 21 heures	9,35	8,42	6,08

IV. Autres prestations

## 1. Prestations requérant la qualification de médecin généraliste

Numéro de code	Hono	raires	Intervention d bénéficiaires & préfér	•	Intervention d bénéficiaires <b>s</b> préfér	sans régime	Intervention (A MB 30	
	100 %	75 %	100 %	75 %	100 %	75 %	100 %	75 %
		(stagiaire)		(stagiaire)		(stagiaire)		(stagiaire)
109045	40,04	30,03	40,04	30,03	40,04	30,03	40,04	30,03
109060	32,01	24,01	32,01	24,01	32,01	24,01	32,01	24,01
109082	30,02	22,52	30,02	22,52	30,02	22,52	30,02	22,52
109701	39,25	29,44	39,25	29,44	39,25	29,44	39,25	29,44
109723	40,04	30,03	36,04	27,03	30,03	22,53		
109734	94,40	70,80	84,96	63,72	70,80	53,10		

## 2. Avis

Numéro de code	Honoraires	Interv	ention
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
109012	4,05	3,65	3,04

## 3. Psychothérapies

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
109513	75,87	68,29	56,91
109631	80,78	73,20	61,82
109535	51,21	46,09	38,41
109550	27,39	24,66	20,55
109653	53,95	48,83	41,15
109572	27,39	24,66	20,55

## 4. Psychiatrie infanto-juvénile

Numéro de code	Honoraires	Intervention		
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
109336	101,03	96,69	92,35	
109351	212,05	207,71	203,37	
109373	52,29	52,29	52,29	
109395	56,31	56,31	56,31	
109410	218,47	214,13	209,79	
109432	212,05	212,05	212,05	
109454	216,31	216,31	216,31	
109675	105,79	101,45	97,11	

## V. Honoraires et interventions de l'assurance pour les prestations portées en compte entre la fin du stage et l'agrément comme médecin généraliste

Numéro de code	Montants de	ontants de base médecin généraliste agréé			Prestations attestées par le médecin stagiaire lorsqu'une des conditions de surveillance du stage n'est pas réalisée			
	Honoraires	Intervention		Honoraires	Intervention			
	100%	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	75%	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel		

#### 1. A. Consultations au cabinet par un médecin généraliste PAS dans le cadre du DOSSIER MEDICALGLOBAL

101032	22,44	20,94	16,44	16,83	15,33	10,83
102410	13,33	13,33	13,33	10,00	10,00	10,00
102432	26,67	26,67	26,67	20,00	20,00	20,00

Numéro de code	Montants de base médecin généraliste agréé			Prestations attestées par le médecin stagiaire lorsqu'une des conditions de surveillance du stage n'est pas réalisée					
	Honoraires	Intervention		Honoraires	Intervention		Intervention (AR 16/02/09 - MB 30/03/09)		
	100%	Bénéficiaires Bénéficiaires avec régime sans régime préférentiel préférentiel		75%	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires <b>sans</b> régime préférentiel	

#### B. Consultations au cabinet par un médecin généraliste DANS le cadre du DOSSIER MEDICAL GLOBAL

101032	22,44	21,44	18,44	16,83	15,83	12,83
102410	13,33	13,33	13,33	10,00	10,00	10,00
102432	26,67	26,67	26,67	20,00	20,00	20,00

## 2. Visites par le médecin généraliste

- a) Visites chez : un bénéficiaire à partir du 10 ème anniversaire jusqu'à son 75 ème anniversaire avec DMG
  - un bénéficiaire à partir du 75 ème anniversaire sans DMG
  - un malade chronique sans DMG

103132	40,04	36,92	26,03	30,03	27,69	19,53	30,03	30,03
103412	32,01	29,55	20,81	24,01	22,17	15,61	24,01	24,01
103434	30,02	27,93	19,52	22,52	20,95	14,64	22,52	22,52

## b) Visites chez: - un enfant avant le 10 ème anniversaire avec ou sans DMG

103132	40,04	38,04	32,04	30,03	28,53	24,03	30,03	30,03
103412	32,01	30,01	24,01	24,01	22,51	18,01	24,01	24,01
103434	30,02	28,02	22,02	22,52	21,02	16,52	22,52	22,52

c) Visites chez : - un bénéficiaire à partir du 10 ème anniversaire jusqu'à son 75 ème anniversaire sans DMG et sans être malade chronique

103132	40,04	36,92	25,03	30,03	27,69	18,78	30,03	30,03
103412	32,01	29,55	19,81	24,01	22,17	14,86	24,01	24,01
103434	30,02	27,93	18,52	22,52	20,95	13,89	22,52	22,52

## d) Visites dans le cadre du DOSSIER MEDICAL GLOBAL chez :

- un bénéficiaire à partir du 75 ème anniversaire avec DMG
- un malade chronique avec DMG

103132	40,04	37,86	30,24	30,03	28,40	22,68	30,03	30,03
103412	32,01	30,29	24,17	24,01	22,72	18,13	24,01	24,01
103434	30,02	28,56	22,67	22,52	21,42	17,01	22,52	22,52

Numéro de code	Montants de	base médecin	généraliste	Prestations attestées par le médecin stagiaire lorsqu'une des conditions de							
Numero de code		agréé		surveillance du stage n'est pas réalisée							
	Honoraires	Intervention		Honoraires	Interve		Intervention (A	AR 16/02/09 - /03/09)			
	100%	Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	75%	Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires <b>sans</b> régime préférentiel			
e) Visites chez :	- un bénéficiai	re à partir du 10	) <sup>ème</sup> anniversa	ire jusqu'à son	75 <sup>ème</sup> anniversa	aire avec DMG					
	- un bénéficiai	re à partir du 75	o ème anniversa	ire avec ou sans	s DMG						
- un malade chronique avec ou sans DMG											
104215	53,23	48,35	35,97	39,92	36,27	26,98	39,92	39,92			
104230	92,07	84,79	61,16	69,05	63,60	45,87	69,05	69,05			
104252	60,04	54,86	40,47	45,03	41,15	30,36	45,03	45,03			
f) Visites chez :	- un enfant ava	ant le 10 <sup>ème</sup> anı	niversaire avec	ou sans DMG							
104215	53,23	50,63	41,77	39,92	37,98	31,33	39,92	39,92			
104230	92,07	88,29	67,08	69,05	66,22	50,31	69,05	69,05			
104252	60,04	57,17	46,45	45,03	42,88	34,84	45,03	45,03			
g) Visites chez :	b ś. s. śti a la l	ina à mandin des de	nème	ina ina mulà a am	<b>7</b> -ème	sina sama DMC					
g) visites chez .		•		ire jusqu'a son .	75 anniversa	aire sans DiviG					
	et sans etre n	nalade chroniq	ue								
104215	53,23	48,35	34,97	39,92	36,27	26,23	39,92	39,92			
104230	92,07	84,79	60,16	69,05	63,60	45,12	69,05	69,05			
	60.04	54.86	39,47	45.03	41,15	29,61	45.03	45,03			

104296

104311 104333 20,02

52,03 13,20 19,15

50,25 12,60 14,43

35,04 9,74 15,02

39,02 9,90 14,37

37,69 9,45 10,83

26,28 7,31 15,02

39,02 9,90 15,02

39,02 9,90

# VI. Honoraires et interventions de l'assurance pour les prestations portées en compte entre la fin du stage et l'agrément comme médecin spécialiste

Numéro de code	Honoraires	Interve	ention	Intervention ( MB 15/	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
101275	18,64	16,39	9,64	18,39	14,64
102012	16,56	14,31	7,56	16,31	12,56
102034	29,65	27,40	20,65	29,40	25,65
102071	28,56	26,31	19,56	28,31	24,56
102093	25,29	23,04	16,29	25,04	21,29
102115	25,29	23,04	16,29	25,04	21,29
102130	26,56	24,31	17,56	26,31	22,56
102152	41,09	38,84	32,09	40,84	37,09
102174	42,14	39,89	33,14	41,89	38,14
102196	34,68	32,43	25,68	34,43	30,68
102211	34,68	32,43	25,68	34,43	30,68
102255	44,96	42,71	35,96	44,71	40,96
102270	44,96	42,71	35,96		
102491	7,01	6,26	2,51		
102513	15,19	13,32	6,19		
102734	23,06	20,81	14,06	22,81	19,06
102815	16,56	14,31	7,56		
102896	28,56	26,31	19,56	28,31	24,56
102933	51,00	48,75	42,00		
102955	71,96	69,71	62,96		
103014	26,42	26,42	15,86		
103051	26,42	26,42	15,86		
103073	26,42	26,42	15,86		
103736	3,47	3,47	2,78		
103751	12,75	11,42	8,29		
103773	11,65	10,50	7,58		
103795	14,46	13,05	9,41		
103810	12,75	11,42	8,29		
103832	11,65	10,50	7,58		
103854	7,01	6,32	4,56		
103876	15,19	13,67	9,88		
103891	7,01	6,32	4,56		
104812	18,03	16,23	11,72		
104834	33,38	30,05	21,71		
104856	20,23	18,21	13,16		
104871	20,23	18,21	13,16		
109336	75,77	72,52	69,27		
109351	159,04	155,79	152,53		
109373	39,22	39,22	39,22		
109432	159,04	159,04	159,04		
109513	56,90	51,22	42,69		
109535	38,41	34,57	28,81		
109550	20,54	18,50	15,42		
109572	20,54	18,50	15,42		